

COOPERATION GABON – PNUD

FICHE DE PROJET

Appui à l'élaboration du Programme National de Bonne Gouvernance (PNBG)

Date : octobre 2009

1. Données de base

1.1	Montant (monnaie convention et FCFA)	597 000 US\$, soit 299 578 779 FCFA
1.2	Type de convention	Aide projet
1.3	Financement Gouvernement	199 387,46 US\$, soit 106 065 321 FCFA
1.4	Cofinancement	294 625,84 US\$, soit 26 711 150 FCFA
1.5	Nom du cofinancier	Banque Africaine de Développement (BAD)
1.6	Maître d'ouvrage	Gouvernement gabonais
1.7	Agence d'exécution	Secrétariat Exécutif du PNBG (Primature)
1.8	Secteur d'intervention	Gouvernance
1.9	Date d'approbation du projet	3 Août 2004
1.10	Date de signature de la convention	28 juillet 2005
1.11	Date de démarrage du projet	29 juillet 2005
1.12	Date de fin du projet	31 décembre 2009

2. Objectifs

Objectif principal :

Favoriser l'adoption et la mise en œuvre de politiques et normes visant à promouvoir la bonne gouvernance au Gabon.

Objectifs spécifiques :

- Promouvoir la création de meilleures conditions d'expression et d'exercice de la bonne gouvernance politique, institutionnelle, économique et locale ;
- Favoriser la mise en œuvre effective et efficace des politiques et des pratiques visant à assurer la stabilité politique et le développement durable (relance de la croissance économique, réalisation des OMD, etc.).

3. Description du projet

L'assistance vise pour cela à approfondir les thèmes de réflexion suivants :

- La gouvernance institutionnelle et la consolidation de la démocratie ;
- La gouvernance judiciaire, l'Etat de droit et les Droits de l'homme ;
- La gouvernance et la réforme administratives ;
- L'assainissement des finances publiques et les réformes structurelles ;
- L'assainissement du climat des affaires et la sécurisation des investissements ;
- La lutte contre la corruption ;
- La responsabilisation, l'éducation et le renforcement de la société civile ;
- Les communications, la presse, les nouvelles technologies de l'information et de la Communication ;
- La déconcentration, la décentralisation et la gouvernance locale.

Les principales étapes de l'élaboration du programme consistent à :

- appuyer la mise en place du cadre institutionnel du PNBG ;
- mettre en place les groupes thématiques, les former en méthodologie d'élaboration participative du programme et animer leurs travaux ;
- élaborer le document d'orientation du PNBG ;
- organiser des ateliers participatifs dans toutes les Provinces pour rédiger une version chiffrée de l'esquisse de PNBG ;
- élaborer le Plan d'action du PNBG ;
- élaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication sur le PNBG ;
- organiser un séminaire gouvernemental sur le PNBG ;
- organiser l'atelier national de validation du PNBG et de son plan d'action ;
- organiser une table ronde sur le PNBG ;
- renforcer les capacités du Secrétariat Exécutif.

4. Résultats attendus

- le Programme national de bonne gouvernance (PNBG) adopté ;
- le Plan d'action du PNBG adopté, visant l'ancrage de la bonne gouvernance dans la gestion des affaires publiques ;
- les diverses actions en cours dans le domaine de l'amélioration de la gouvernance sont mises en cohérence ;
- l'adhésion de toutes les parties prenantes (société civile, gouvernement, collectivités locales, secteur privé, partenaires au développement) aux actions proposées dans le cadre du PNBG visant la rupture avec les pratiques non-conformes à la réglementation en vigueur, l'impunité et la faible transparence dans la gestion des ressources publiques ;
- la stratégie de communication sur le PNBG élaborée et mise en œuvre ;
- les capacités du Secrétariat Exécutif du PNBG renforcées ;
- Document du Projet d'appui au renforcement des capacités du secteur de la justice élaboré et validé ;

5. Résultats obtenus

Les principales étapes réalisées dans l'élaboration du programme sont :

- Cadre institutionnel pour l'élaboration du programme mis en place : un Conseil National de la bonne gouvernance (CNBG) qui est l'instance d'orientation du PNBG et un Secrétariat exécutif (SE-PNBG) qui est l'organe de coordination de la préparation et de la mise en œuvre du PNBG ;
- Formation méthodologique à l'élaboration d'un programme national de bonne Gouvernance dispensée ;
- Groupes thématiques mis en place et opérationnels ;
- Document d'orientation du PNBG disponible ;
- Processus participatif dans les Provinces achevé (ateliers participatifs dans les Provinces) ;
- Plan de Communication élaboré et Campagne de communication sur le PNBG exécutée ;
- Document du PNBG élaboré et validé ;
- Plan d'action (chiffré) du PNBG élaboré, validé et présenté aux PTF en vue de la mobilisation de ressources pour sa mise en œuvre ;
- Capacités du Secrétariat Exécutif renforcées ;
- Document du Projet d'appui au renforcement des capacités du secteur de la justice en cours de formulation.

6. Point focal du projet

Arsène MEYE, Secrétaire Exécutif du PNBG, Conseiller du Premier Ministre, Primature.
Tél. 74 70 90.